



# PLAN DE RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE NUMERIQUE

Juillet 2020



Ministère du Développement de  
l'Économie Numérique et des Postes



Burkina Faso  
Unité – Progrès – Justice



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>03</b>
<b>I. FONDEMENTS</b> .....	<b>04</b>
<b>II. PLAN DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>05</b>
<b>III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION</b> .....	<b>07</b>
III.1 Les dispositions de mise en œuvre .....	07
III.1.1 Acteurs de mise en œuvre .....	07
III.1.2 Cadre organisationnel du PREN .....	07
III.2 Le suivi et l'évaluation .....	08
III.2.1 Mécanisme de suivi et d'évaluation .....	08
III.2.2 Outils de suivi et d'évaluation.....	08
III.3 Le mécanisme de financement .....	08
<b>IV. ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>09</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>11</b>
Références.....	11





## INTRODUCTION

L'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) a bouleversé les habitudes sociales, les services publics, les secteurs de l'activité économique ainsi que les modèles d'affaires. Aujourd'hui, le concept de digitalisation est utilisé pour prendre en compte les changements induits par les TIC dans les pratiques et les usages des utilisateurs.

Conscient des avantages qu'offrent les TIC, le gouvernement a inscrit la promotion du numérique en lettre d'or dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Ainsi, il ressort de l'analyse diagnostique réalisée dans ce référentiel national de développement que : « Les TIC peuvent contribuer à jouer un rôle très important dans le processus de transformation structurelle de l'économie nationale et l'accélération de son développement économique et social ». Cela passe entre autres par « le développement du capital humain du secteur des TIC, en anticipant sur la demande croissante d'informaticiens et de professionnels du numérique ».

Pour contribuer à la mise en œuvre du PNDES au niveau sectoriel, le gouvernement a adopté la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique (SN@DEN) dont le **programme 5** repose sur « la capacité à renforcer le capital humain, à soutenir l'innovation et à capitaliser sur une expertise nationale ». Ce programme a été conçu pour développer une expertise nationale, dans le sens de disposer de ressources humaines capables de développer de nouveaux services numériques.

Cet objectif permettra au pays de disposer d'une masse critique de compétences, à même d'accompagner la transformation numérique des activités et des organisations.

# I.

## FONDEMENTS

Le Plan de Renforcement de l'Expertise Numérique (PREN) est un instrument de mise en œuvre de la SN@DEN qui elle-même repose sur des fondements. Lesdits fondements sont essentiellement, au niveau international, des engagements et agendas de développement auxquels le pays a souscrit et, au niveau national, l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 (ENP), le Programme Présidentiel ainsi que le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020.

La SN@DEN a pour vision : **« A l'horizon 2027, le Burkina Faso dispose d'une économie numérique compétitive qui impacte positivement, durablement et de façon inclusive son développement ».**

La réalisation de cette vision passe par l'atteinte de l'objectif global qui est de **« bâtir une économie numérique performante qui contribue efficacement à la transformation structurelle de l'économie et de la société burkinabè ».** Celui-ci se décline en sept (07) objectifs spécifiques :

1. mettre en place une gouvernance efficiente et efficace ;
2. développer un environnement propice à l'instauration de la confiance numérique ;
3. déployer une infrastructure large bande de qualité sur l'ensemble du pays ;
4. faire des TIC un levier durable de la transformation de l'administration publique et des autres secteurs porteurs de développement ;
5. développer l'expertise numérique nationale ;
6. intégrer le numérique dans le système éducatif ;
7. développer une économie numérique équitable et inclusive.

Les résultats du diagnostic ont révélé des insuffisances en termes d'expertise numérique au niveau national. Or, le succès de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique repose sur la capacité à renforcer le capital humain, à soutenir l'innovation et à capitaliser l'expertise numérique.

Par la mise en œuvre de la SN@DEN, le Gouvernement du Burkina Faso entend créer l'attractivité et la compétitivité du pays par la promotion d'une expertise dans le domaine du numérique, susceptible d'attirer non seulement les diplômés et les entrepreneurs mais aussi de promouvoir les compétences nationales à l'échelle de la sous-région et à l'international. A cet effet, un programme de développement à savoir le « Capital humain, innovation et expertise numérique » et dont le présent plan constitue l'un des instruments de mise en œuvre y a été consacré.

Ce programme repose sur trois (3) actions initialement identifiées par la SN@DEN:

- **action 1** : le développement du numérique au bénéfice de l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- **action 2** : le développement du numérique au bénéfice de la formation professionnelle ;
- **action 3** : la constitution d'un écosystème numérique fort.

## II. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Le plan de renforcement de l'expertise numérique est mis en œuvre par le programme budgétaire « transformation et écosystème numériques » pour ses actions relevant du ministère en charge de l'économie numérique. En rappel, les priorités de ce programme sont :

- (i) la transformation numérique de l'Administration et des secteurs socio-économiques ;
- (ii) la création d'un environnement technologique favorable au développement de l'expertise et de l'industrie numérique.

La planification des actions du PREN restent cohérentes à celles des trois (3) actions du programme « Capital humain, innovation et expertise numérique », précédemment citées. Les actions, les activités et les résultats attendus sont les suivants :

ACTIONS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
<b>Action 1 :</b> Développement du numérique au sein de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche	<b>Activité 1.1 :</b> Adapter les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents	1. Les curricula des instituts de formation en TIC aux exigences du marché de l'emploi et des métiers émergents sont adaptés
	<b>Activité 1.2 :</b> Mettre en place un fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique	2. Le fonds boursier de recherche dans le domaine du numérique est mis en place
	<b>Activité 1.3 :</b> Octroyer des bourses de recherche dans le domaine du numérique	3. Des bourses de recherches sont octroyées dans le domaine du numérique
	<b>Activité 1.4 :</b> Développer un programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants	4. Le programme de mobilité inter-instituts des enseignants et des étudiants est développé
	<b>Activité 1.5 :</b> Renforcer les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité,...) existants pour la formation dans le domaine du numérique	5. Les capacités des centres d'excellence (laboratoires, connectivité, ressources numériques, sécurité,...) existants pour la formation dans le domaine du numérique sont Renforcées
	<b>Activité 1.6 :</b> Développer un programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes	6. Le programme de formations des enseignants/formateurs sur les technologies émergentes est développé

ACTIONS	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS
<p><b>Action 2 :</b> Prise en compte du numérique dans la formation professionnelle</p>	<p><b>Activité 2.1 :</b> Organiser des rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents</p> <p><b>Activité 2.2 :</b> Mettre en place des registres d'experts du domaine du numérique</p> <p><b>Activité 2.3 :</b> Mettre en place une banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique</p> <p><b>Activité 2.4 :</b> Subventionner des formations certifiantes au profit des experts du numérique</p> <p><b>Activité 2.5 :</b> Signer des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues ;</p> <p><b>Activité 2.6 :</b> Délivrer des passport TIC (P@ssetic).</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les rencontres d'échanges sur les nouveaux métiers du numérique et la diversité des métiers émergents sont organisées</li> <li>2. Les registres d'experts du domaine du numérique sont mis en place</li> <li>3. La banque de données des contenus et des productions dans le domaine du numérique est disponible</li> <li>4. Les formations certifiantes au profit des experts du numérique sont subventionnées</li> <li>5. Des conventions de partenariat afin de permettre aux professionnels du numérique de bénéficier de stages dans des entreprises/organisations internationales (Google, Huawei, Oracle, GSMA, Microsoft, ...) pour l'acquisition de connaissances pointues ont signées</li> <li>6. Les Passeport TIC "P@ssetic" sont délivrés</li> </ol>
<p><b>Action 3 :</b> Constitution d'un écosystème numérique fort contribuant au développement de l'expertise nationale</p>	<p><b>Activité 3.1 :</b> Développer des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique</p> <p><b>Activité 3.2 :</b> Sensibiliser les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique</p> <p><b>Activité 3.3 :</b> Conduire régulièrement des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques</p> <p><b>Activité 3.4 :</b> Créer un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème</p> <p><b>Activité 3.5 :</b> Adapter le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences, qu'il incite à la reconnaissance des talents du numérique, et qu'il facilite l'employabilité ;</p> <p><b>Activité 3.6 :</b> Satisfaire aux chartes/conditions d'adhésion/ utilisation des services/plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des réseaux d'expertise (panafricains et diaspora) dans le domaine du numérique sont développés</li> <li>2. Les entreprises à la problématique de la formation continue des experts du numérique sont sensibilisées</li> <li>3. Des enquêtes exhaustives auprès des acteurs de l'écosystème numérique pour combler le déficit en matière de données statistiques sont conduites</li> <li>4. Un cadre de concertation des acteurs de l'écosystème est créé</li> <li>5. Le cadre législatif et réglementaire pour qu'il soit favorable au développement des compétences est adapté</li> <li>6. Les chartes/conditions d'adhésion/utilisation des services/ plateformes de développement d'applications accessibles à partir du Burkina Faso sont satisfaites</li> </ol>



### III.

## DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI ÉVALUATION

### III.1

#### Les dispositions de mise en œuvre

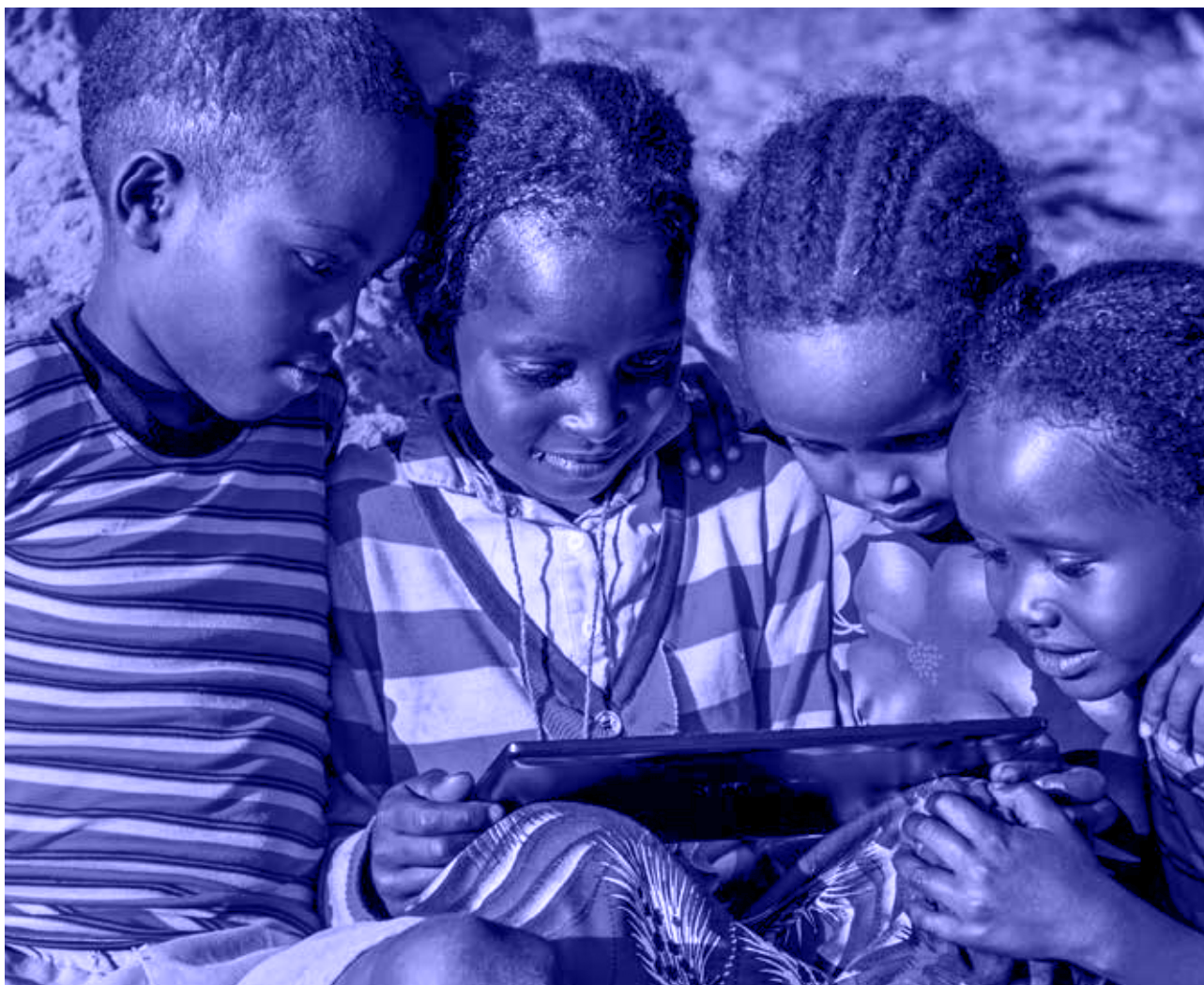
##### III.1.1 Acteurs de mise en œuvre

La mise en œuvre du plan sera principalement coordonnée par la DGDI, la DGTIC, la DGESS et la DGE SUP.

##### III.1.2 Cadre organisationnel du PREN

Le dispositif de gouvernance du PREN s'intègre aux trois organes de gouvernance de la SN@DEN, à savoir :

- le Comité de Pilotage Stratégique de l'Economie Numérique et des Postes (CPS/ENP) ;
- le Secrétariat Technique en charge de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Economie numérique et des Postes (ST/ENP) ;
- l'Observatoire de l'Economie Numérique et des Postes (O/ENP).



## III.2

### Le suivi et l'évaluation

Dans le souci de ne pas dédoubler les organes de suivi de l'écosystème numérique, les organes de suivi de la mise en œuvre du présent plan seront confondu à ceux relevant de la Stratégie Nationale de développement de l'économie numérique.

#### III.2.1 Mécanisme de suivi et d'évaluation

L'organisation du suivi est assurée par la structure de pilotage opérationnel de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique et postal à savoir le ST/ENP qui est assurée par la DGESS/MDENP. Un apport en données de contexte sur l'économie numérique ou sur de nouveaux enjeux peut être produit par l'O/ENP et contribuer ainsi à renforcer l'analyse du suivi réalisé de la mise en œuvre de la stratégie nationale. De façon pratique, le suivi s'effectuera sur une périodicité annuelle et à mi-parcours à travers la production de rapports d'activités.

#### III.2.2 Outils de suivi et d'évaluation

Pour un suivi et une évaluation efficaces du plan, des outils classiques seront utilisés à savoir le cadre logique et le cadre de mesure de la performance.

## III.3

### Le mécanisme de financement

Le financement du plan sera basé sur une planification budgétaire pluriannuelle cohérente avec un plan d'actions triennal afin de faire ressortir la prévision des besoins.

Pour la période d'opérationnalisation du PREN (2021-2023), les dépenses prévisionnelles ont été estimées à cinq milliard neuf cent cinq millions cinq cent mille francs **(5 905 500 000) CFA**, soit :

	2021	2022	2023	Total
Action 1	847 500	1 355 000	1 360 000	3 562 500
Action 2	836 000	626 000	617 000	2 079 000
Action 3	96 000	84 000	84 000	264 000
Total	1 779 500	2 065 000	2 061 000	5 905 500

Le succès du PREN réside dans la capacité des différents partenaires nationaux et internationaux à contribuer à la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des différentes actions.

## IV. ANALYSE ET LA GESTION DES RISQUES

Le succès de la mise en œuvre du PREN peut être remis en cause par de nombreux risques dont les plus importants sont **(i)** l'instabilité institutionnelle, **(ii)** la faible ou la non adhésion des acteurs, **(iii)** la conjoncture internationale et régionale défavorables.







## CONCLUSION

Le présent plan conçu pour la période 2021-2023 est un document qui vise à fédérer l'ensemble des initiatives en matière de développement de l'expertise numérique nationale. Sa réussite dépendra d'une forte volonté politique tout au long de sa mise en œuvre. Les actions jugées prioritaires à mettre en œuvre sont celles qui concernent la mise en place d'une base de données des experts, de programmes alternatives d'acquisition de compétences numériques. Il sied aussi d'opérationnaliser le fonds de recherche et de formation par la prise de textes réglementaires appropriés, en vue de servir de catalyseur au présent plan. De même, la mise en place effective des organes de gouvernance de la Stratégie Nationale de Développement de l'Economie Numérique facilitera l'implémentation du plan de renforcement de l'expertise numérique.

### Références

Cet abrégé présente une vue d'ensemble du Plan de Renforcement de l'Expertise Numérique. La version intégrale du rapport définitif, une fois publiée, sera affichée en format PDF sur le site <https://www.mdenp.gov.bf/>.

